

Accueil>Trouver un professionnel du droit>Traducteurs/Interprètes juridiques

Ce pays fait l'objet d'un processus de transition en vue de son retrait de l'UE.

**Traducteurs/interprètes juridiques**

Actuellement, il n'existe pas en Écosse de base de données centralisée unique des interprètes ou des traducteurs. Vous pouvez cependant chercher un interprète ou un traducteur dans un certain nombre de répertoires et de listes décentralisées, notamment:

le [Registre national des interprètes du secteur public](#) (*National Register of Public Service Interpreters* ou *NRPSI*);

l'[Association des interprètes judiciaires](#) (*Association of Police and Court Interpreters* ou *APCI*);

l'[Institut de traduction et d'interprétation](#) (*Institute of Translation and Interpreting* ou *ITI*);

des listes détenues par des organismes privés.

Si vous souhaitez obtenir l'aide juridictionnelle pour une assistance en matière d'interprétation ou de traduction, il vous est recommandé de consulter le registre du [Service écossais d'aide juridictionnelle](#) (*Scottish Legal Aid Board* ou *SLAB*).

**Liens connexes**

[Service écossais d'aide juridictionnelle](#), [Registre national des interprètes du secteur public](#), [Association des interprètes judiciaires](#),

[Institut de traduction et d'interprétation](#)

Dernière mise à jour: 04/05/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.